



*Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères*  
*Secteur de HAGUENAU-SAVERNE*

B.P. 20364 - Z.I. Secteur du Ried - SCHWEIGHOUSE SUR MODER  
67507 HAGUENAU CEDEX



**FORMULAIRE D'ATTESTATION ET D'AUTORISATION D'APPORT D'AMIANTE CIMENT AU**  
**CSDND DE WEITBRUCH**

Le Maire de la commune de \_\_\_\_\_  
Atteste que les déchets d'amiante-ciment apportés par Madame, Monsieur :

Proviennent de la destruction ou de la rénovation d'un bâtiment à usage privé (bâtiment n'ayant jamais servi à un usage professionnel, même agricole) situé

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_.

La déclaration de ces travaux a été faite à la mairie en date du : \_\_\_\_\_  
et est enregistrée sous le n° : \_\_\_\_\_

La surface des plaques d'amiante-ciment à éliminer représente environ \_\_\_\_ m<sup>2</sup>.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom, cachet et signature :

Le Maire \_\_\_\_\_

**Information importante : FAITES REALISER LES TRAVAUX PAR UN PROFESSIONNEL**

Respirer la moindre poussière d'amiante est dangereux pour la santé.

Evitez tout frottement entre les plaques, ne grattez pas, n'enlevez pas les mousses, ne cassez pas, ne découpez pas, ne percez pas.

Quand les plaques sont retirées du toit, pulvérisez les avec une eau savonneuse.

L'emballage et le conditionnement de l'amiante lié doivent être réalisés de manière à éviter la libération de fibres pendant les différentes phases du transport. Transportez en remorque et non dans la voiture.

Ne mettez pas le moindre débris à la poubelle, dans le jardin ou la nature.

Pour tous renseignements complémentaires: 03.88.72.04.47 ou 03.88.72.14.76

**NOTA :**

Pour toute quantité supérieure à 20 m<sup>2</sup>, il est IMPERATIF de téléphoner au SMITOM pour annoncer l'arrivée au 03.88.72.14.76 de 8 h 00 à 15 h 00.

**RAPPEL :**

**SONT EXONERES DE LA REDEVANCE DE DECHARGE :**

L'amiante ciment de bâtiments à usage strictement privé (ex.: abri de voiture, toiture ou parement de maison d'habitation, auvent, petite dépendance d'usage privé, abri de jardin ...)

**NE SONT PAS EXONERES DE LA REDEVANCE DE DECHARGE :**

L'amiante ciment de bâtiments ayant été utilisés à des fins commerciales (ex. : hangar agricole, industrie, commerce, atelier de réparation mécanique ou autre...).